

PUBLIC VISÉ :

Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 1 ou postulant à un emploi d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) et devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

PRÉ-REQUIS :

- ▶ Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé)
- ▶ SST, PSE 1 ou PSC 1 en cours de validité
- ▶ Aptitude physique attestée
- ▶ Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005

TYPE D'ACTION :

- ▶ Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- ▶ Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- ▶ Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

CODES DE FORMATION :

Formacode : 42811 – SSIAP

NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

TEXTES OFFICIELS SE RAPPORTANT À L'ACTION DE FORMATION :

- ▶ SSIAP : Arrêté du 2 mai 2005
- ▶ Réglementations ERP et IGH : Arrêté du 25 juin 1980, Arrêté du 30 décembre 2011

DURÉE :

67 heures (10 jours)

Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50% du temps de formation

PÉRIODICITÉ :

- ▶ Un recyclage de 2 jours : si la validité du SSIAP 1 est inférieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme et qu'il peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.
- ▶ Une remise à niveau de 3 jours : si la validité du SSIAP 1 est supérieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme ou qu'il ne peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE :

12 personnes maximum

MOYENS D'ENCADREMENT :

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire au début de la formation (à valider avec l'organisme).
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

MOYENS TECHNIQUES :

Dans le cas d'une formation intra-entreprise, les équipements ci-dessous doivent obligatoirement être mis à disposition par l'entreprise :

- ▶ Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet
- ▶ Site d'examen validé par le président du jury

Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique devra être effectuée dans un centre agréé.

MOYENS D'ÉVALUATION :

- ▶ Contrôle continu et examen de fin de formation avec jury indépendant.
- ▶ Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois) et d'obtenir le diplôme SSIAP1 à l'issue de l'examen.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION :

- ▶ Le feu et ses conséquences
 - Le feu
 - Comportement au feu
- ▶ Sécurité incendie
 - Principes de classement des établissements
 - Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
 - Desserte des bâtiments
 - Cloisonnement d'isolation des risques
 - Evacuation du public et des occupants
 - Désenfumage
 - Eclairage de sécurité
 - Présentation des différents moyens de secours
- ▶ Installations techniques
 - Installations électriques
 - Ascenseurs et nacelles
 - Installations fixes d'extinction automatique
 - Colonnes sèches et humides
 - Système de sécurité incendie (SSI)
- ▶ Rôle et missions des agents de sécurité incendie
 - Le service de sécurité
 - Présentation des consignes de sécurité et main courante
 - Poste de sécurité
 - Rondes de sécurité et surveillance des travaux
 - Mise en œuvre des moyens d'extinction
 - Appel et réception des services publics de secours
 - Sensibilisation des occupants
- ▶ Concrétisation des acquis
 - Visites applicatives
 - Mises en situation d'intervention

BILAN DE LA FORMATION

ÉVALUATION